

Epreuve de certification du DC3
Travail en équipe pluri-professionnelle

Intitulé de l'épreuve : **ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER THEMATIQUE**

PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Entretien, avec 2 membres du jury, d'une durée de 20 minutes, à partir d'un dossier (20 pages maximum), élaboré par le candidat, se rapportant à un domaine professionnel abordé sous divers angles.

L'épreuve fait l'objet d'une double notation :

- Le dossier est noté sur 20 points (avant l'audition du candidat) – coefficient 1
- L'entretien oral est noté sur 20 points – coefficient 1

Le DC3 comprend, par ailleurs, une évaluation en cours de formation (entretien réalisé sur le terrain).

La note sur 20 est déterminée conjointement et paritairement par les référents professionnels et les formateurs. Cette note est portée sur le livret de formation du candidat.

La formation relative au DF3 est de 125 heures.

OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à sélectionner des informations pertinentes se rapportant à un domaine professionnel donné et à les mettre en forme.

COMPETENCES ET INDICATEURS DE COMPETENCES A REPERER

(source : arrêté du 20 juin 2007 – annexes 1 et 2)

Les candidats sont évalués uniquement sur la compétence ci-dessous.

Compétences	Indicateurs de compétences
Elaborer, gérer et transmettre de l'information	<ul style="list-style-type: none">• Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies• Savoir traiter et conserver des informations• Savoir donner du sens aux informations pour une aide à la décision• Savoir argumenter des propositions• Savoir utiliser les nouvelles technologies• Savoir rédiger les comptes rendus des situations éducatives

Le jury doit s'attacher à vérifier la compétence de l'épreuve, la liste des indicateurs n'étant pas exhaustive.

CONSIGNES AU JURY

Consignes pour l'écrit :

- pertinence, fiabilité et diversité des sources,
- argumentation du choix du thème (au regard de son intérêt professionnel)
- diversité des angles d'approche,
- clarté de la formalisation et de la présentation,
- cohérence dans la construction du cheminement.

Consignes pour l'oral :

Le candidat peut disposer de 5 minutes pour présenter son dossier et peut utiliser tout support papier de communication.

- capacité à échanger avec le jury,
- capacité à porter un regard critique sur son travail,
- capacité à donner du sens aux informations,
- capacité d'ouverture.

Les thématiques abordées ont été choisies librement par les candidats.